



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère des Affaires Etrangères

Consulat d'Algérie à Créteil

وزارة الشؤون الخارجية

تصلية الجزائرية بكريتاي

**DROIT DU TIMBRE POUR LES ACTES DELIVRES
PAR LES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018 (Loi des Finances 2018)**

NATURE DE L'ACTE	VALEUR EN DA	VALEUR EN EURO au Taux Fixe	OBSERVATIONS
Certificat de Vie-Protection	200,00	2,00	
Certificat de non mariage, non divorce de non remariage	200,00	2,00	
Certificat de Changement de Résidence (CCR)	4.000,00	40,00	Ce droit est augmenté de 400 DA par palier de 10.000,00 DA Ce droit est réduit de 50% pour les seuls étudiants et Stagiaires
Attestation d'Accueil ou Certificat d'Hébergement	500,00	5,00	
Autorisation Paternelle	200,00	2,00	
Légalisation / Unité	200,00	2,00	
Certificat Conforme à l'original / Unité	200,00	2,00	
Copie Certifiée Conforme	200,00	2,00	
Procuration	500,00	5,00	
Déclaration sur l'honneur	200,00	2,00	
Visa pour acte d'Algérienisation des Navires	25.000,00	250,00	
Visa de Certificat de Sécurité ou de Navigabilité des Navires	30.000,00	300,00	
Délivrance de la Traduction d'un Livret de Famille	2.000,00	20,00	
Délivrance d'un Duplicata de Livret de Famille	2.000,00	20,00	
Attestation de Représentation Légal	500,00	5,00	
Déclaration de Perte	200,00	2,00	
Attestation d'Immatriculation consulaire	200,00	2,00	
Attestation de Radiation des registres d'immatriculation	200,00	2,00	

